

Qu'est-ce que c'est le logement équitable ?

Tous les habitants de New York ont droit à un accès juste et équitable au logement. La loi relative aux droits humains de la ville de New York interdit toute discrimination dans les logements publics et privés, ainsi que sur les terrains et dans les espaces commerciaux dans la ville de New York. Cela signifie que toute personne qui vend ou loue un logement (cela inclut les propriétaires, les directeurs gérants d'immeubles, les chefs d'immeuble, les courtiers et les agents immobiliers) ne peut pas engager dans les pratiques discriminatoires contre une personne en raison de son statut, réel ou perçu, protégé par cette loi.

IL EST INTERDIT DE :

- Refuser de vendre ou louer un logement
- Demander des versements supplémentaires, augmenter le loyer ou le dépôt de garantie, ou faire payer des frais supplémentaires
- Publier des annonces limitant le type de locataire ou énonçant un refus d'accepter un certain type de locataire
- Ne pas faire les réparations appropriées ou fournir des services égaux à certains locataires
- Refuser une aide à la location fournie par l'État

À CAUSE DU STATUT PROTÉGÉ, RÉEL OU PERÇU :

- Âge
- Race
- Couleur
- Croyance/religion
- Origine nationale
- Genre
- Source de revenus (utilisation de l'aide au logement fournie par l'État comme la Section 8, LINC, FEPS ou tout type d'aide publique, y compris l'aide financière et le revenu de sécurité sociale pour le loyer)
- Profession/métier
- Statut d'immigration
- Présence d'enfants
- Statut de victime de violence domestique, violence sexuelle ou la suite non désirée (dès le 26/7/16)
- Identité liée au genre
- Handicap
- Grossesse
- Orientation sexuelle
- État matrimonial



LA DISCRIMINATION
LIÉE AU LOGEMENT
N'A PAS DE
PLACE DANS
LA VILLE DE NEW YORK

LOGEMENT ÉQUITABLE.
C'est votre droit.
C'est votre responsabilité.
C'est la loi.



Commission des
droits humains



@NYCCHR @NYCHousing

#FairHousingNYC



Commission des
droits humains

Préservation et
développement
du logement



QUELQUES SCÉNARIOS CONCRETS POUR VOUS AIDER À IDENTIFIER LES DISCRIMINATIONS

5 CHOSES QUE CHAQUE LOCATAIRE DOIT SAVOIR SUR LE LOGEMENT ÉQUITABLE DANS LA VILLE DE NEW YORK.

- 1 Un propriétaire ne peut pas refuser d'offrir un bail, facturer un loyer plus élevé, demander des frais supplémentaires, offrir des services différents ou refuser de faire des réparations ou de vous fournir un bail** à cause de votre statut protégé (voir le tableau de la section Qu'est-ce que c'est le logement équitable ?).
- 2 Vous avez le droit de demander des aménagements raisonnables pour votre handicap. Dans la plupart des cas, le propriétaire doit payer ces aménagements, sauf au cas où cela créerait une épreuve excessive.** Un aménagement raisonnable peut par exemple être une modification physique de l'immeuble ou de votre appartement, ou des modifications de la politique d'un immeuble pour vous permettre de garder votre animal de thérapie.
- 3 Vous avez le droit de regarder personnellement tous les logements disponibles.** On ne peut pas vous diriger vers ou vous limiter à une zone, un quartier ou un appartement donné. Par exemple, un propriétaire ou un courtier ne peut pas dire qu'un appartement est « uniquement pour des familles » ou que « cela n'est pas possible » parce que le locataire potentiel est handicapé.
- 4 Les propriétaires doivent accepter votre aide au logement fournie par l'État.** Si vous recevez une aide aux termes de la Section 8, LINC, HASA, SSI/SSDI ou autre, un propriétaire possédant un immeuble de six appartements ou plus doit accepter cette aide.
- 5 Vous avez le droit de ne pas être harcelé ou menacé par des commentaires ou un comportement** à cause de votre statut protégé, y compris par d'autres locataires (voir le tableau dans la section Qu'est-ce que c'est le logement équitable ?).

Si vous pensez avoir été victime de discrimination, appelez le 311 et demandez à parler à la Commission des droits humains.

5 CHOSES QUE CHAQUE PROPRIÉTAIRE/ GÉRANT/COURTIER IMMOBILIER DOIT SAVOIR SUR LE LOGEMENT ÉQUITABLE DANS LA VILLE DE NEW YORK.

- 1 Vous ne pouvez pas refuser de louer, facturer un loyer plus élevé, faire payer des frais supplémentaires, fournir un accès ou des services différents, ou ne pas effectuer de travaux** à cause du statut protégé par la loi d'un locataire. (Voir le tableau de la section Qu'est-ce que c'est le logement équitable ?)
- 2 Il est illégal de publier des annonces ou de faire des déclarations énonçant ou donnant à entendre que les locataires ayant un statut protégé ne seront pas acceptés.** Par exemple, des annonces incluant les expressions « aucune assistance » ou « pas d'enfants » sont illégales.
- 3 Vous devez fournir et, dans la plupart des cas, payer pour un aménagement raisonnable pour un locataire handicapé** à sa demande et si, dans la plupart des cas, cela ne crée pas une épreuve excessive.
- 4 Dans un immeuble de 6 appartements ou plus, vous devez accepter toute aide au logement fournie par l'État de la part d'un locataire actuel ou potentiel.** Vous ne pouvez refuser aucun type d'aide au logement fournie par l'État.
- 5 Enseignez vos employés à la loi.** Vous êtes légalement responsable de ce que vos employés et agents, y compris les directeurs gérants d'immeubles, le personnel d'entretien, les courtiers et les commerciaux, disent et font pour votre compte. Assurez-vous que vos employés et agents connaissent les lois relatives au logement équitable et savent les respecter.

Si vous souhaitez participer à un atelier gratuit sur la loi des droits humains de New York, appelez le 311.

Premier scénario

Un nouveau propriétaire tente de faire déménager une famille d'immigrants en leur disant qu'en cas d'activité policière dans l'immeuble ils risqueraient d'être expulsés. La loi relative aux droits de l'homme de New York interdit d'exploiter la vulnérabilité des locataires liée à leur statut d'immigration.

Deuxième scénario

Une annonce sur Craigslist présente un appartement à deux chambres à coucher à louer dans un immeuble de six appartements. John contacte le courtier pour obtenir plus d'informations et dit qu'il est enregistré à la Section 8 pour un appartement de ce type. Le courtier répond : « Désolé. Nous n'acceptons pas les locataires avec la Section 8. » Refuser de louer parce qu'un locataire paie son loyer avec une aide au logement fournie par l'État est contraire de la loi relative aux droits humains de la ville de New York.

Troisième scénario

Lucy est handicapée. Elle souffre de crises de panique et d'anxiété graves, qui sont atténuées lorsqu'elle s'occupe du chien de son frère. Son docteur lui recommande d'adopter un animal de thérapie, mais lorsqu'elle demande à son propriétaire, qui n'accepte pas d'animaux dans son immeuble, ce dernier refuse et menace de lui imposer une amende. D'après la loi relative aux droits humains de la ville de New York, les propriétaires doivent fournir des aménagements raisonnables pour les locataires handicapés qui les demandent, sauf si cela cause des épreuves excessives.